



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Déclaration de la FNEC FP FO au CDEN du 22 novembre 2012

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,
Monsieur le directeur académique,
Monsieur le vice-président du conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

La rentrée 2012 s'est faite dans la continuité des politiques menées par la précédente majorité parlementaire. L'essentiel de la circulaire préparée par Luc CHÂTEL s'est appliqué. Les mesures d'urgence pour le premier degré, si elles ont permis de répondre aux situations les plus tendues, n'ont pas été suffisantes pour améliorer les taux d'encadrement qui se sont encore dégradés et restent donc parmi les plus mauvais de France. Dans le second degré, aucune mesure d'urgence n'est venue accompagner la croissance démographique pourtant bien réelle.

Ainsi, dans le premier degré, et particulièrement en maternelle, comme dans le second degré, les effectifs restent pléthoriques, dépassant 30 élèves, dans nombre de classes ou de divisions.

Les postes de RASED n'ont pas été restitués, les postes de titulaires remplaçants restent insuffisants, ainsi que les moyens dédiés à la formation continue.

Concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap, si des dispositifs collectifs d'inclusion, CLIS et ULIS ont été créés, il est clair que leur nombre reste insuffisant pour répondre aux besoins. Les listes d'attente sont importantes. Le phénomène est aggravé par le manque de places dans les établissements spécialisés, qui conduit à un repli sur les CLIS et les ULIS, voire sur les classes ordinaires. Si on ajoute les lacunes dans l'accompagnement individuel, les élèves pour lesquels, pour diverses raisons, la MDPH n'a pas été saisie, on ne peut faire qu'un constat négatif de la situation : ce sont les personnels qui ont eu à supporter seuls l'essentiel des efforts imposés par la loi du 11 février 2005, sans, bien souvent, pouvoir répondre aux besoins particuliers des élèves handicapés.

En ce qui concerne les personnels non enseignants, la situation est catastrophique. La médecine scolaire est particulièrement dévastée(...).

Les revendications des personnels en termes de moyens n'ayant pas été satisfaites, cette rentrée n'a donc apporté aucune amélioration de leurs conditions de travail. Le gel du point d'indice, l'instauration d'un jour de carence en cas de congé maladie, l'augmentation chaque année depuis 2010 de la cotisation « retraite » ont dans le même temps entraîné une baisse du salaire net des enseignants, accélérant ainsi la baisse de leur pouvoir d'achat. Et on nous annonce pour 2013 la diminution de 50% des mesures catégorielles pour la Fonction Publique de l'Etat !

C'est dans ce contexte que le ministre de l'Éducation Nationale mène les discussions en vue de l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation, dite de refondation de l'école, dont un projet serait présenté en conseil des ministres en janvier, en même temps que celui de l'acte III de la décentralisation.

Force Ouvrière a participé et participera à toutes les discussions, mais sur la base de ses revendications. Or force est de constater que les propositions ministérielles ne répondent à aucune de ces revendications.

Au contraire, Vincent PEILLON confirme ou aggrave les projets et les réformes de ses prédécesseurs, qui ont été et restent contestés et combattus par les personnels et leurs syndicats : réforme des lycées, école du socle, masterisation, transfert aux régions de l'orientation scolaire et de la carte des formations professionnelles, contractualisation et territorialisation, à travers les contrats d'objectifs tripartites dans le second degré et les Projets Educatifs Locaux dans le premier degré.

C'est la casse de l'Éducation Nationale, des statuts de ses personnels qui se prépare. La réforme des rythmes scolaires dans le premier degré, qui n'a strictement rien à voir avec l'intérêt des élèves, mais vise à satisfaire les exigences de différents groupes de pression, politiques, pédagogiques et syndicaux, et dont l'objectif est d'imposer la territorialisation de l'école (en passant les dernières déclarations du Président de la République devant les maires de France ne sont raisonnables qu'en apparence, ne peuvent qu'entraîner de la confusion, et ne résolvent en rien le problème sur le fond), va entraîner une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignants, par l'augmentation du temps de présence. Ils ne l'acceptent pas !

Pour la FNEC FP FO, ces projets, qui ne font l'objet d'aucun consensus, doivent être abandonnés et des négociations sur les revendications des personnels doivent être ouvertes